

Introduction

Les « peuples de la forêt » : de qui parle-t-on ?

Qui sont les habitants des forêts tropicales en ce début de XXI^e siècle ? Que deviennent-ils alors que les massifs forestiers s'amenuisent de jour en jour, que les hommes, les produits, les capitaux et les idées circulent d'un bout à l'autre de la planète à un rythme de plus en plus rapide, et que les bouleversements liés au changement climatique se font déjà ressentir ?

Dénombrer : l'inextricable forêt des chiffres

Les statistiques sur le nombre de personnes concernées par l'appellation de « populations forestières » sont très variables d'une source à l'autre, en grande partie parce qu'il est difficile de définir avec certitude ce que recouvre cette appellation.

S'agit-il uniquement des peuples de chasseurs-cueilleurs, qui tirent essentiellement leur subsistance, comme leur nom l'indique, de la pêche, de la chasse et de la collecte de produits forestiers ? On trouve ici les Pygmées d'Afrique, certaines populations d'Amazonie, les Punan de Bornéo, les Negritos de Malaisie. Ces peuples sont sans doute les plus connus car les plus médiatisés, mais ce sont aussi les moins nombreux : on en dénombre à peine quelques dizaines de milliers de personnes pour toute la zone tropicale.

S'agit-il, plus largement, de populations qui tirent leur économie domestique des ressources forestières, que ce soit à travers la chasse et la cueillette, l'agriculture sur abattis-brûlis ou différentes formes d'agroforesterie (60 à plus de 300 millions de personnes selon les sources, 350 millions d'après les chiffres de la Banque mondiale de 2009).

Ou encore de toutes les personnes qui dépendent à un degré plus ou moins fort de la forêt pour leur alimentation et leurs revenus, c'est-à-dire aussi bien les agriculteurs forestiers que les salariés des exploitations forestières (plus de 1,6 milliard de personnes dans le monde, selon la même source) ?

Selon que l'on opte pour l'une ou l'autre de ces façons de catégoriser, essentiellement basées sur des critères faisant référence aux modes de vie, les chiffres fluctuent de 1 à 20. Ces estimations se compliquent encore selon que l'on s'intéresse uniquement aux populations

qualifiées d'autochtones¹ comme les Amérindiens, les ethnies Dayak de Bornéo, ou les Papous de Nouvelle-Guinée ou, plus largement, aux « nouveaux venus », c'est-à-dire aux colons et aux migrants plus ou moins récemment installés sur les terres forestières. Par exemple, on recense 240 tribus amérindiennes « autochtones » en Amazonie brésilienne, ce qui représente environ 900 000 personnes selon l'ONG Survival International, mais on y dénombre environ 3 millions de caboclos, populations métissées installées au bord des fleuves et pratiquant une horticulture de subsistance dans les massifs forestiers. Il faut encore y ajouter tous les migrants (non dénombrés à ce jour) venus d'autres régions du pays à la recherche de terres et attirés dans les espaces forestiers par les politiques de développement (soutien à la culture du soja) et les dynamiques du marché mondialisé (élevage en forêt pour la production de viande de bœuf).

Dans le cadre de cet ouvrage, nous nous intéressons principalement aux populations qui dépendent encore dans une large mesure de la forêt pour l'obtention de leur nourriture quotidienne, de leurs matériaux, de leurs revenus et de leur reproduction sociale. Cette dépendance met en jeu à la fois des pratiques qui associent chasse, pêche, cueillette, collectes commerciales (ou extractivisme), agriculture sur abattis-brûlis, arboriculture et agriculture permanente, et divers systèmes de droits et d'institutions complexes.

Qualifier : dépasser les mythes

Ces populations doivent-elles être considérées comme peu, voire non développées, comme les derniers témoins d'un mode de vie premier pré-néolithique (le mythe de l'homme préhistorique) ? Comme des gestionnaires précautionneux des richesses forestières, vivant dans une certaine abondance, en équilibre avec la nature (le mythe du « bon sauvage ») ? Ou comme une menace pour les écosystèmes, du fait de leur pauvreté chronique et de leurs techniques agricoles rudimentaires (le mythe des sociétés marginales) ? Vivent-elles dans une « éternité anhistorique », c'est-à-dire sans aucun changement technique, économique ou social depuis la nuit des temps (le mythe de l'immobilisme de la tradition) ? Sont-elles des reliques du passé ou bien nous montrent-elles des alternatives à la modernité ? Combien d'entre elles possèdent encore un mode de vie nomade ? Combien d'entre elles vivent vraiment à l'écart du monde moderne, en autarcie totale, loin de l'emprise des marchés et de l'influence des politiques ? Leurs pratiques et leurs savoirs sont-ils dignes d'intérêt pour l'humanité en général, ou

1. Le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme définit les peuples autochtones comme « les descendants de ceux qui habitaient dans un pays ou une région géographique à l'époque où des groupes de population de cultures ou d'origines ethniques différentes y sont arrivés et sont devenus par la suite prédominants, par la conquête, l'occupation, la colonisation ou d'autres moyens ».
(Fiche d'information n°9 (Rev.1) - Les droits des peuples autochtones).

leurs modes de vie sont-ils archaïques et inefficaces au point de devoir laisser la place à une économie développée et moderne ?

Ces questions, nombreuses, ne reflètent pas tant le manque de connaissances sur les populations forestières que la persistance de mythes hérités de récits d'explorateurs des siècles derniers. Elles nécessitent des réponses claires, car la façon dont ces populations sont perçues, décrites et qualifiées vient souvent légitimer les politiques qui leur sont appliquées et permet, par exemple, aux lobbies financiers d'exploiter les forêts avec l'approbation intéressée et complice des gouvernants. Voir ces populations comme des chasseurs-cueilleurs pratiquant un nomadisme primitif permet de mettre en place des politiques de sédentarisation, de contrôle et d'intégration forcés. Considérer leur agriculture et leur économie comme archaïques justifie la mise en place de programmes de développement destinés à leur apprendre la « bonne » façon de cultiver et de les guider sur le chemin d'une vie « moderne ». Les accuser de détruire la biodiversité, en les considérant comme des « voleurs de forêt », permet de les déplacer hors de leurs terres, de dénier leurs droits sur les ressources et les espaces forestiers et de justifier l'allocation de terres aux grandes compagnies forestières ou aux planteurs de palmier à huile, comme en Indonésie ou en Afrique. Mais, à l'inverse, le fait de les considérer comme les « sauveurs » de la planète permet aux gouvernements de se défausser de certaines responsabilités vis-à-vis non seulement de la déforestation, mais aussi de ces sociétés elles-mêmes, et de nier les évolutions, voire les adaptations aux changements rapides auxquelles elles ont été confrontées dans le passé et ont à faire face à l'heure actuelle.

Entre ces positions extrêmes, que peuvent apporter les résultats de la recherche ?

Les chapitres qui suivent s'efforcent de déconstruire les diverses images d'Épinal concernant les « peuples de la forêt ».

Le texte de Geneviève Michon, Bernard Moizo et Stéphanie M. Carrière (chap. 3) reprend certains mythes qui définissent ces populations. Il réfute ensuite l'idée d'un actuel « isolement » qu'on attribue aux peuples des forêts tropicales en exposant les contacts multiples et fort anciens établis par les populations forestières avec le monde qui les entoure, en particulier à travers les échanges économiques (commerce des produits forestiers, déplacements pour recherche de travail). Insistant sur l'intégration de ces populations au monde moderne (pour le meilleur et pour le pire), il montre que la plupart de ces « peuples des forêts » sont des agriculteurs, vivant en villages structurés et permanents, et commerçant avec les villes proches ou lointaines. Il aborde aussi la question de leur marginalisation économique et sociale sous l'effet des politiques de développement qui cherchent à tirer le meilleur profit des ressources de la forêt, sans se préoccuper du sort de ses habitants : c'est bien de violence environnementale qu'il s'agit ici.

Dans le chapitre suivant (chap. 4), Stéphanie M. Carrière et ses co-auteurs nous montrent que les peuples des forêts tropicales ne sont plus seuls dans leurs forêts, qui font désormais l'objet de convoitises multiples : ils partagent aujourd'hui l'espace et les ressources forestières avec une multitude d'acteurs avec lesquels ils doivent désormais composer (des commerçants locaux aux exploitants forestiers, des migrants sans terre aux grands planteurs de palmier à huile, des « écotouristes » aux acteurs internationaux de la biodiversité ou du changement climatique). Cette diversité des nouveaux acteurs de la forêt tropicale s'accompagne d'importants conflits d'usages et d'intérêts portant sur les espaces et sur les ressources : les populations locales sont le plus souvent les vraies perdantes dans ces nouvelles dynamiques autour de la forêt tropicale.

Après avoir exposé ce qu'est un « mode de vie chasseur-cueilleur », Edmond Dounias aborde les difficultés que rencontrent aujourd'hui ces derniers peuples qui vivent au cœur des forêts tropicales (chap. 5). Dans le texte qui suit, cosigné avec Alain Froment (chap. 6), sont détaillés leurs systèmes alimentaires et la relation entre alimentation et santé. Les auteurs montrent combien la sédentarisation forcée, qui entraîne d'importants changements nutritionnels, induit une péjoration de l'état sanitaire de ces populations avec l'apparition de maladies dites « civilisationnelles » (cancers, obésité, accidents cardiovasculaires).

GENEVIÈVE MICHON, BERNARD MOIZO , STÉPHANIE M. CARRIÈRE

Habiter la forêt tropicale au XXI^e siècle

IRD Éditions

INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Collection Référence

Marseille, 2019

Coordination et préparation éditoriale

Corinne Lavagne

Mise en page

Aline Lugand – Gris Souris

Correction

Marie-Laure Portal

Maquette de couverture

Michelle Saint-Léger

Maquette intérieure

Catherine Guedj

Photos de couverture

1^{re} de couverture :

© IRD/G. Michon – Enfants en forêt (Indonésie)

4^e de couverture (de haut en bas) :

© IRD/G. Michon – Forêt tropicale humide (Western Ghats, Inde)

© IRD/S. Carrière – Collecte de fougères (Madagascar)

© IRD/E. Stoll – Habitat traditionnel en Amazonie brésilienne

© IRD/G. Michon – Déforestation à Bornéo (Indonésie)

© IRD/P. de Robert – Cueillette de baies d'acai (Brésil)

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2019

ISBN IRD : 978-2-7099-2455-9